

De la graine à la fleur

L'Immaculée Conception dans le plan de la Providence

par le père François-Marie O.F.M. cap.

« Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous guidera
vers la vérité toute entière » (Jn 16, 13)

LA PROCLAMATION du dogme de l'immaculée conception par le pape Pie IX en 1854 a été l'aboutissement de nombreux siècles de recherches, de luttes théologiques et d'un lent et patient travail du Saint-Esprit dans l'Église.

Tandis que la Contre-Église s'organise et se développe, tandis que les forces de Satan agissent dans le secret des loges d'abord, et de plus en plus ouvertement par la suite, tandis que le mal funeste engendré par le péché originel se répand et que les blessures dont il est à l'origine dans la nature humaine, se font de jour en jour plus douloureuses, la Providence divine veille et œuvre de son côté : Dieu, qui permet le mal, donne conjointement l'antidote, le remède ; et ce remède providentiel qui doit arrêter le péché originel, le détruire, guérir ses blessures et terrasser l'antique serpent, c'est l'Immaculée Conception : elle va nous donner Jésus-Christ et son Cœur Immaculé aura la victoire finale.

En parlant de la proclamation du 8 décembre 1854, le père Neubert fait la remarque suivante :

Ce fut le triomphe de l'Immaculée Conception, triomphe sans exemple, car les dogmes antérieurs, y compris celui de la maternité divine, n'avaient été proclamés que pour réfuter des hérésies. Seule l'immaculée conception fut définie directement pour la gloire de Marie ¹.

1 — E. NEUBERT, *Marie dans le dogme*, 2^e édition, Paris, 1945, p. 183.

Cela est vrai si l'on considère les circonstances immédiates qui ont précédé cette proclamation : elle n'est pas une réfutation et une condamnation d'une erreur particulière. C'est l'honneur et la gloire de Marie que l'Église, par la bouche du pape Pie IX, a voulu promouvoir et augmenter. Il n'en demeure pas moins vrai que la bulle *Ineffabilis* est, simultanément, une grande étape dans la gigantesque bataille de l'Immaculée contre Satan et *toutes les hérésies*.

Comme saint Maximilien Kolbe ¹, on peut distinguer deux grandes phases dans le développement du culte marial dans la société chrétienne : la préparation multiséculaire du dogme de l'immaculée conception jusqu'à sa promulgation en 1854 et l'introduction de ce dogme dans la vie des nations, deuxième phase à laquelle se consacrent, depuis 1854, les serviteurs de Marie et notamment les membres de la Milice de l'Immaculée fondée par le père Kolbe en 1917.

Les lignes qui vont suivre ont pour objectif d'esquisser à grands traits le développement de cette vérité, depuis sa Révélation première jusqu'à sa proclamation par le pasteur suprême, le 8 décembre 1854.

Cette première phase de préparation a demandé « de longs siècles de maturation dogmatique », selon l'expression de Mgr Dubois ². Pour suivre cette maturation, prenons, pour nous aider, l'image de la croissance d'une plante. Tout commence par la graine, et tout le patrimoine génétique de la future plante est déjà dans la graine. L'immaculée conception a été révélée par Dieu, elle fait partie du dépôt de la Révélation. Or la Révélation est close avec la mort du dernier Apôtre. Il faudra chercher où se trouve cette première révélation (Écriture sainte ? Tradition ?) Question difficile : les grands scolastiques du Moyen Age chrétien eux-mêmes n'ont pas discerné cette première petite graine déposée en terre par le bon Dieu.

Puis nous suivrons la croissance, l'explicitation de cette vérité au cours des siècles en rassemblant les principaux facteurs de sa « maturation » jusqu'à la bulle *Ineffabilis* qui sera comme la floraison de cette plante divine.

Une doctrine révélée

Dans la pensée divine, celle qui devait être un jour la Mère de Dieu a été prédestinée, depuis toute éternité, à être aussi l'Immaculée Conception. Puis Dieu a révélé cette réalité aux hommes. Ce privilège de Marie n'est pas seulement une vérité ou une conclusion théologique certaine, mais c'est une vérité divinement révélée, comme l'affirme très clairement la formule de la définition dogmatique de 1854 : « *doctrinam... a Deo revelatam.* » La bulle

¹ — Voir son procès de béatification *Positio super virtutibus*, vol. 1, Rome, 1966, p. 5 et 56.

² — Mgr DUBOIS, *Petite Somme Mariale*, Paris, 1954, p. 234.

Ineffabilis n'a cependant rien défini, de façon dogmatique, sur l'époque, le lieu et le mode de cette révélation divine. Qu'une vérité soit contenue dans le dépôt de la Révélation, cela n'implique pas nécessairement qu'elle ait été crue et professée *explicitement* par l'Église dès le début. Dans le cas de l'immaculée conception, elle ne l'a pas été. D'où la difficulté de la question.

Pour partir à la recherche de cette révélation primitive, nous ne suivrons pas la méthode des rationalistes et des « pseudo-scientifiques » qui lisent la Bible et les témoignages des Pères à la seule lumière de la raison humaine. Ainsi, l'exégète protestant allemand Harnack ironisera contre la définition de Pie IX : « Si cette vérité a été révélée, quand et à qui a-t-elle été révélée ¹ ? » Nous suivrons la méthode de la théologie catholique qui cherche la vérité à l'aide d'une lumière beaucoup plus élevée et sûre que celle de la seule raison humaine : la lumière du magistère de l'Église. Voici en quels termes le pape Pie XII, dans son encyclique *Humani generis*, rappelle le rôle du magistère pour expliquer le dépôt révélé :

[...] La théologie positive [...] ne peut être ramenée au rang d'une science simplement historique. Dieu, en effet, a donné à son Église, avec ces sources que nous avons dites (les Écritures et la Tradition), un magistère vivant pour éclairer et dégager ce qui n'était contenu dans le dépôt de la foi que d'une manière obscure et pour ainsi dire implicite. Ce dépôt, ce n'est pas à chacun des fidèles, ni aux théologiens eux-mêmes, que notre divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique, mais au seul magistère de l'Église [...]. Aussi, Pie IX, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, lorsqu'il enseigna que ce rôle très noble de la théologie est de montrer comment la doctrine définie par l'Église est contenue en ces sources, ajouta, non sans grave raison, ces paroles : « dans le sens où l'Église l'a définie » (Pie IX, *Inter gravissimas*, 28 octobre 1870) ².

Le rôle du magistère vivant pour la préparation et l'explication du dogme de l'immaculée conception a été particulièrement important. Nous avons ici une illustration parfaite de ce que nous venons de lire des papes Pie IX et Pie XII. Le magistère vivant, pour le cas de l'immaculée conception, a eu un rôle spécial pour éclairer et dégager le contenu du dépôt révélé et mettre en lumière, non seulement ce que les rationalistes n'ont pas vu et ne peuvent voir, mais ce que de grands théologiens catholiques eux-mêmes n'ont pas aperçu.

Prenons les deux grandes sources de la Révélation pour y lire, sous la lumière divine du magistère, ce qui est affirmé du privilège de Marie.

¹ — « Wann ? Wem ? », *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, Tübingen, 1910, t. III, p. 747, note 1.

² — PIE XII, encyclique *Humani generis*, 12 août 1950.

L'immaculée conception dans la sainte Écriture

Notons d'abord qu'une vérité révélée, objet d'un dogme, ne se trouve pas nécessairement dans la sainte Écriture. Il lui suffit alors d'être contenue dans l'autre source de la Révélation : la Tradition.

Et de fait, certains auteurs catholiques, pourtant très favorables au privilège de Marie, n'ont rien vu à son sujet dans la Bible. Saint Robert Bellarmin, dans un *votum* émis devant Paul V en faveur de l'immaculée conception, en 1617, affirme : « *In Scripturis nihil habemus* », c'est-à-dire : dans les saintes Écritures, nous n'avons rien qui permette de définir la pieuse croyance comme vérité de foi, ou de condamner l'opinion contraire comme hérétique.

Mais il y a pire : l'Écriture semble s'opposer à cette croyance. Tous les adversaires de l'immaculée conception, catholiques ou non, se sont appuyés sur la Bible. On peut synthétiser leurs arguments scripturaires sous quatre chefs généraux de textes opposés (en apparence) ¹. L'Écriture affirme :

1. l'universalité du péché chez les fils d'Adam (par ex. : Rm 5, 12) ;
2. l'universalité de la Rédemption de Jésus-Christ (Rm 5, 12) ;
3. l'universalité de la mort, comme peine ou effet du péché (Rm 5, 17) : Marie est morte comme les autres hommes, donc elle a aussi péché ;
4. la condition vicieuse de la génération humaine, dans son principe et dans son terme (voir Ps 50, 7 et Jb 14, 2) ; or Marie a été conçue dans les mêmes conditions physiologiques que les autres fils d'Adam.

Il faudra de longs siècles de controverses théologiques pour expliquer comment le privilège de Marie est conciliable avec ces textes.

En sens inverse, des auteurs ont vu l'immaculée conception dans de nombreux textes inspirés – Plazza ² a donné une liste de vingt-quatre passages dont certains n'ont aucun rapport avec Notre-Dame, tel Gn 1, 3 : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut ³ ».

Quel est l'avis du magistère dans cette question si controversée ?

La bulle *Ineffabilis* allègue deux textes : Gn 3, 15 : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ton lignage et le sien » (cette inimitié entre Satan et Marie n'aurait pu être absolue si Marie avait été soumise, même un instant, au péché), et saint Luc 1, 28 (et 42) : « Je vous salue pleine de grâce » (cette plénitude de grâce ne serait pas parfaite si elle ne s'étendait au premier instant de l'existence de Notre-Dame).

¹ — Voir le *DTC*, col. 870-871. (Pour l'ensemble de cette étude sur le privilège de Marie, nous avons largement « puisé » dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, article « Immaculée Conception », vol. VII, col 845 à 1218. Sauf précision contraire, nos références au *DTC* renvoient toutes à cet article.)

² — PLAZZA, *Causa Immaculatæ Conceptionis*, act 1, art. 2.

³ — Voir *DTC*, col. 848-849.

D'après la bulle, ces deux textes, pleinement saisis à l'aide de la Tradition active, contiennent l'immaculée conception de façon non explicite, mais implicite. Les témoignages des Pères relatifs à ces deux textes sont rapportés dans la bulle, non de façon quelconque, mais comme des prémisses d'où sont tirées des conclusions.

A l'occasion du centenaire du dogme, le pape Pie XII publia l'encyclique *Fulgens corona* (8 septembre 1953). Citons les conclusions de deux conférenciers du congrès marial national réuni à Lyon en 1954, qui ont étudié comment le magistère vivant de l'Église expose la vérité avec toujours plus de précision.

Le R.P. Barré ¹ fait remarquer que Pie XII affirme que le « fondement » de l'immaculée conception se distingue d'abord dans les saintes Écritures elles-mêmes. Le terme de « fondement » ne figurait pas dans la bulle *Ineffabilis*. Une place spéciale et de plus en plus fondamentale est donc faite à l'Écriture.

Le R.P. Braun O.P. ² compare lui aussi *Ineffabilis* et *Fulgens corona* : *Fulgens corona* est plus catégorique. L'Écriture y est donnée, conformément bien entendu à l'enseignement de plusieurs Pères et docteurs, mais néanmoins directement et par elle-même, comme fondement du privilège marial. La Tradition, dirait-on, passe au second plan.

Ainsi le magistère vivant, conduit par l'Esprit « vers la vérité toute entière » (Jn 16, 13), nous a fait découvrir comment l'immaculée conception se trouvait bien en germe (ou en graine) dans la sainte Écriture. La lumière de l'esprit rationaliste ne pouvait distinguer tant de richesses dans ces paroles inspirées. (Remarquons au passage que lorsque nous prononçons le *gratia plena* de la salutation angélique, nous affirmons un des deux grands arguments scripturaires de l'immaculée conception).

L'immaculée conception et la Tradition

Y a-t-il une tradition orale et formelle, d'origine apostolique, du privilège marial ? Certains l'ont affirmé.

Plus vraisemblable est l'opinion de ceux qui se contentent d'une révélation implicite du glorieux privilège : révélation dont ils cherchent le fondement, soit dans les deux principaux textes scripturaires, Gn 3, 15 et Lc 1, 28, 42, mis en parallèle et éclairés l'un par l'autre sous la lumière de l'interprétation patristique et ecclésiastique, soit dans une vérité révélée d'une portée assez générale pour englober l'immaculée conception, comme paraît être la notion de « mère de Dieu » [...] telle qu'elle a été

¹ — R.P. BARRÉ, « De Pie IX à Pie XII ; l'enseignement des papes sur l'immaculée conception », dans *Actes du congrès marial de Lyon*, 1854, p. 95-112.

² — R.P. BRAUN O.P., « Le progrès de la preuve scripturaire à propos de l'immaculée conception » d'après la bulle *Ineffabilis*, *Actes*, p. 113-130.

insinuée dans la sainte Écriture et comprise par la Tradition : celle d'une mère dont Jésus-Christ, le nouvel Adam, a daigné faire son associée dans l'œuvre de la rédemption, qu'il a voulu traiter en fils aimant et qu'il a ornée d'une sainteté proportionnée à sa dignité et à son rôle [...]. Sous cet aspect, le privilège de l'immaculée conception rentre, comme un détail, dans les perfections propres à la Mère du Verbe incarné, telle qu'elle a été voulue et décernement voulue par Dieu ¹.

L'Église des premiers temps célébrait Marie la « toute sainte ». Elle croyait implicitement en l'immaculée conception. Dans ce sens, la doctrine de l'immaculée conception appartient aussi à la Tradition.

Mais, de même qu'à l'œil nu on n'aperçoit pas dans la petite graine tout le patrimoine génétique et toutes les caractéristiques de la future plante (caractéristiques que le spécialiste moderne de botanique peut observer et décrire), il faudra de longs siècles pour que le privilège de Notre-Dame, révélé dans l'Écriture et la Tradition, soit pleinement mis en lumière aux yeux de tous. Arrêtons-nous maintenant sur les principaux facteurs de maturation du dogme de l'immaculée conception.

Les facteurs de la maturation

Quatre facteurs principaux ont fait avancer la cause de l'Immaculée jusqu'au triomphe de 1854 : le sens commun des fidèles, le travail théologique suscité par les oppositions, la liturgie de la Conception et les actes du magistère.

Le sens commun des fidèles

Trois critères, affirme le père Neubert ², permettent d'affirmer une doctrine avec certitude : la définition solennelle, l'enseignement du magistère ordinaire et l'attitude générale des fidèles. Ce dernier critère joue un rôle de première importance dans la mariologie en général, et spécialement pour le cas de l'immaculée conception. « *Ce critère du sentiment universel des fidèles est extrêmement précieux en mariologie.* » Ainsi que l'a assuré un théologien qui a étudié longuement la question de l'évolution du dogme, c'est « comme si tous les dogmes relatifs à Marie avaient été confiés à la garde et à l'explication du cœur aimant du bon et loyal peuple chrétien plutôt qu'au raisonnement de la théologie spéculative ³ ». Pour l'immaculée conception, l'attitude du peuple chrétien eut raison des objections d'une longue lignée d'adversaires, d'autant

¹ — DTC 1208-1209.

² — *Ibid.*, p. 17-22.

³ — MORIN-SOLA O.P., *L'Évolution homogène du dogme catholique*, Fribourg, t. I, p. 365.

plus redoutables que c'étaient, non des hérétiques mais des théologiens extrêmement savants, dont plusieurs étaient même des saints.

Écoutons un grand défenseur de l'immaculée conception au début du XIII^e siècle où commence la grande controverse mariale. Eadmer déplore l'éclipse subie par la fête de la Conception :

Autrefois cette fête était plus en honneur qu'à présent surtout chez ceux dont la pureté de dévotion envers Dieu se recommandait par la simplicité et l'humilité. Mais à partir du jour où quelques esprits imbus du progrès de leur science soumirent l'objet de ce culte à leur prétentieux examen, on supprima la solennité, sans égard pour la simplicité des pauvres, et on l'anéantit comme une pratique dénuée de raison.

Quand il s'agit de Marie, il ne peut être question de péché. Pour le peuple chrétien, c'est une évidence. Il ne cherche pas à expliquer comment cette pureté d'une fille d'Adam est compatible avec les affirmations de la sainte Écriture. L'opinion « maculiste » devient, comme Jean de Ségovie en témoignera au Concile de Bâle, « si désagréable et si odieuse au peuple chrétien, qu'il ne supporte plus de l'entendre ». C'est l'instinct du peuple chrétien, parfaitement exprimé par Denis le Chartreux :

Nous éprouvons un sentiment d'horreur, « *horremus* », à la pensée qu'à un moment de sa vie, la femme qui devait broyer la tête du serpent, aurait été broyée par lui ; que la Mère du Seigneur aurait été la fille du diable ; que la souveraine des anges aurait été la servante du péché ; et que la fille très aimée de Dieu le Père aurait été un enfant de colère (dans IV Sent. L. III, dist. III, q. 1¹).

La piété des fidèles les a toujours inclinés dans ce même sens, et cet instinct qui poussait tout naturellement les âmes simples vers l'immaculée conception, n'a fait que croître et se fortifier.

Quelle est la nature de cet instinct ? Précisons qu'il ne s'agit pas d'une « prise de conscience collective de la communauté chrétienne », au sens où l'entendent les modernistes. Il ne s'agit pas non plus d'un simple « sentiment religieux ». En soulignant l'importance de l'intuition du peuple chrétien, nous ne voulons aucunement donner raison à tous les « anti-intellectualistes », ni critiquer les théologiens, dont le rôle est de distinguer, d'expliquer, de définir, et d'élaborer un travail « scientifique ». Les modernistes se sont plu à ridiculiser la philosophie et la théologie scolastiques. Saint Pie X faisait remarquer qu'il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit, que d'y voir naître le dégoût de la méthode scolastique.

Pour la préparation du dogme de l'immaculée conception, il faudra que le « sens commun des fidèles » soit passé au crible de la théologie. Il faudra un travail tout « scolastique » pour expliquer comment cette croyance est fondée

1 — Voir *DTC* 1005 et 1140-1141.

dans la Révélation, et il sera enfin nécessaire de recourir aux formules scolastiques, admirables de précision et de clarté. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ce sens commun semble aussi devancer les conclusions des théologiens et avoir eu raison d'un grand nombre d'entre eux. Une sagesse supérieure, divine, don du Saint-Esprit à ses fidèles, révélation du Père aux humbles, telle est la définition que l'on pourrait donner de cet instinct du peuple. Rappelons-nous l'Évangile : « Je vous loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, d'avoir caché ces choses aux grands et aux habiles et de les avoir révélées aux petits. Oui, Père, car tel a été votre bon plaisir » (Lc 10, 21).

Le 8 décembre 1854, le saint Curé d'Ars se fera l'écho de la voix du peuple chrétien triomphant. « Quel bonheur, quel bonheur ! s'écrie-t-il au début de son homélie. J'ai toujours pensé qu'il manquait ce rayon à l'éclat des vérités catholiques. C'est une lacune qui ne pouvait pas demeurer dans la religion. » Le soir, le saint mit lui-même les cloches en branle. « Presque septuagénaire, il paraissait rajeuni de vingt ans. Jamais enfant ne fut plus heureux de voir triompher sa mère ¹. »

Les oppositions et le travail théologique

La foi des simples en la pureté absolue de Marie a connu, au cours des siècles, de fortes contradictions. Elle est passée par le creuset des exégètes et des théologiens. Mais le vent des oppositions était nécessaire à l'« enracinement » dogmatique du privilège marial. La floraison de cette doctrine révélée a été d'autant plus belle et éclatante que le crible par lequel elle a dû passer a été sévère et rigoureux.

Sans rentrer dans tous les grands débats théologiques qui se sont élevés à propos de la conception immaculée de Notre-Dame, donnons quelques exemples historiques pour illustrer l'ampleur de l'opposition qu'elle a vaincue.

De même que Jacob eut à lutter contre un personnage mystérieux « jusqu'au lever de l'aurore », personnage qu'il comprit être Dieu lui-même et dont il sortit vainqueur (Gn 32, 25-33), la doctrine de l'immaculée conception, sous certains aspects, semble avoir eu pour adversaires Dieu et ses saints. Dieu, principalement dans la sainte Écriture. Nous avons déjà relevé les principaux chefs d'accusation tirés de la Bible. Les saints : non pas tous, bien sûr, mais de grands noms et des docteurs de l'Église. La fameuse lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon ² pour les « reprendre » d'avoir institué la fête de la Conception de Marie mériterait d'être citée toute entière. Contentons-nous de la conclusion :

¹ — Témoignage de la comtesse des Garets. Cité dans le *Curé d'Ars* par le chanoine Fr. TROCHU, 1932, p. 468.

² — Lettre 174, écrite en 1146.

[La Vierge] ne saurait à quelque titre que ce fut goûter un culte qui n'est introduit dans l'Église que par un esprit de présomption et de nouveauté, fécond en entreprises téméraires, aussi voisin de la superstition que de la légèreté. Après tout, s'il paraissait à propos d'instituer cette fête, il fallait d'abord consulter le Saint-Siège, au lieu de condescendre précipitamment et sans réflexion à la simplicité d'hommes ignorants. J'avais remarqué que cette erreur s'était emparée de l'esprit de plusieurs mais je faisais comme si je ne m'en apercevais point, et j'excusais une dévotion que leur inspirait la simplicité de leur âme et leur zèle pour la gloire de Marie. Mais à présent que l'erreur s'attaque à des hommes connus pour leur sagesse, et que cette superstition s'insinue dans une Église justement fameuse dont je me regarde comme l'enfant, je crois que je ne pouvais dissimuler plus longtemps ma pensée sans m'exposer à vous offenser tous. Toutefois je soumets mon opinion au jugement des personnes qui sont plus habiles que moi, mais je défère particulièrement en ce point, comme dans tous les autres de ce genre, à la décision et à l'autorité de l'Église romaine, et je déclare que je suis prêt à changer d'opinion si je diffère de sentiment avec elle en quelque point que ce soit.

Cette lettre, a-t-on dit, a retardé de deux cents ans la proclamation de l'immaculée conception. Elle a, en tous cas, provoqué une longue controverse. Mais il faut bien voir qu'au XII^e siècle l'état de la question n'était pas clairement établi. « Ces formules : "Marie conçue sans péché", Marie "exempte du péché originel", ont pour nous un sens simple et précis, maintenant que la valeur des termes a été fixée par l'usage commun ou par les déterminations du magistère ecclésiastique ¹. » Il n'en allait pas de même au Moyen Âge, et, pour préciser les choses et cerner la question, les grandes objections des docteurs scolastiques ont joué un rôle providentiel.

Le patriarche schismatique de Constantinople, en 1895, dans sa critique du dogme de 1854, fait allusion aux grands scolastiques :

L'Église papale a encore innové, il y a quarante ans à peine, en établissant, au sujet de l'immaculée conception de la Vierge Marie, mère de Dieu, un dogme nouveau, qui était inconnu dans l'ancienne Église et qui avait été jadis violemment combattu même par les plus distingués théologiens de la papauté ².

Après avoir donné l'opinion du docteur de Clairvaux, arrêtons-nous brièvement sur la pensée du « Docteur séraphique » et du « Docteur angélique ».

Saint Bonaventure se pose la question : « L'âme de la bienheureuse Vierge a-t-elle été sanctifiée avant d'avoir contracté le péché originel ? » ³. Il répond en exposant d'abord l'opinion affirmative suivant laquelle l'âme de Marie aurait été

¹ — *DTC*, 1041.

² — *DTC*, 1042-1043.

³ — Dans *IV Sent.* 1. III, dist. III, part. II, a. 2, q. 2.

sanctifiée dans l'instant même de sa création, et par conséquent n'aurait pas réellement contracté la faute héréditaire.

Les raisons invoquées par les tenants de cette opinion sont rapportées, et aussi la manière dont ils prétendent satisfaire aux données de la foi en ce qui concerne l'universalité de la rédemption : Marie doit son exemption du péché originel à la grâce, qui dépend et vient du Sauveur ; elle a été délivrée par Jésus-Christ, mais non pas comme les autres, car tandis qu'en dehors d'elle tous ont été retirés du précipice où ils étaient tombés, la Mère de Dieu a été soutenue au bord même du précipice pour qu'elle n'y tombât pas ¹.

Mais malgré l'apparente sympathie de notre docteur pour ces raisons, il se rallie finalement au sentiment opposé, comme plus commun, plus raisonnable, plus sûr, plus conforme à la doctrine des Pères et à la piété réglée par la foi. Quatre preuves sont apportées : l'universalité du péché, affirmée dans la sainte Écriture et la Tradition ; l'existence en Marie des peines attachées à la faute originelle ; la connexion qui existe entre la souillure de la chair et celle de l'âme quand l'union des deux s'accomplit ; la qualité de rédempteur qui convient à Jésus-Christ par rapport à sa Mère.

Dans la suite des siècles, les théologiens franciscains, qui ont défendu si vivement l'immaculée conception, se réclameront, non du Docteur séraphique mais de Duns Scot, dont nous verrons bientôt le rôle.

L'angélique saint Thomas d'Aquin, n'a pas, semble-t-il ², professé l'immaculée conception de Notre-Dame, et son opinion a entraîné longtemps l'ensemble des théologiens dominicains à s'opposer à la croyance immaculiste convaincus que le Docteur angélique n'avait pas admis cette croyance ³.

Mais l'opposition de nos saints docteurs, si elle peut impressionner au premier abord, n'a pas été aussi violente qu'on l'a voulue. Les grands théologiens du XIII^e siècle ont précisé les termes de la question, ils ont déblayé le terrain en laissant de côté des éléments parasites comme les légendes orientales sur la conception et la naissance de Marie et en renonçant à une notion erronée du péché originel et de sa transmission, qui faussait les données de la question. Restait l'objection de la rédemption par le Christ.

Voici ce qu'en dit le P. Le Bachelet au terme de son chapitre sur l'opposition des grands scolastiques du XIII^e siècle :

Une seule objection restait debout, celle que suscitait la rédemption de la Vierge par son Fils : ce fut la pierre d'achoppement. Mais d'avoir formulé l'objection capitale dans toute sa force et d'avoir obligé les autres à envisager et à discuter le problème en

¹ — *DTC*, 1047.

² — Certains ont soutenu le contraire, le plus célèbre est le père Norbert DEL PRADO O.P., en 1919.

³ — *DTC*, 1050-1057.

son point vital, ne fut-ce pas encore contribuer, bien que d'une manière indirecte, à la solution définitive ¹ ?

La solution définitive, que l'on trouve à l'état d'ébauche chez Guillaume de Ware, sera complétée par son disciple, le bienheureux Duns Scot, le « docteur de l'Immaculée », et perfectionnée par la suite : Le Christ, parfait médiateur, a exercé sa médiation très parfaitement à l'égard de sa Mère, en la préservant totalement du péché originel. Notre-Dame a bien été rachetée, mais de façon éminente : par une rédemption préservatrice du Christ et cela en raison du rôle de corédemptrice qu'elle devait jouer à l'égard des autres hommes.

Par la force des choses (et des objections !), l'opinion immaculiste a acquis peu à peu une forte structure doctrinale. Au XVII^e siècle, les attaques des jansénistes contre le privilège de Marie provoquent des « levées de boucliers ». La controverse du « vœu sanguinaire » au XVIII^e siècle suscite de même un grand nombre d'apologistes de l'Immaculée : le célèbre Muratori affirmait que le vœu de défendre l'immaculée conception de Marie, jusqu'à verser son sang, si nécessaire, était téméraire, imprudent et gravement coupable. Saint Alphonse de Liguori est l'un des apologistes les plus marquants de cette période et répond lui aussi aux arguments « muratoriens ² ».

Jusqu'en 1854, le travail des théologiens continue. Pie IX institue une consulte théologique et une congrégation pontificale pour mesurer tous les arguments pour ou contre la définibilité, puis il crée une congrégation spéciale pour la rédaction de la bulle de définition. Les mots du texte dogmatique ont été pesés minutieusement, les objections de tout genre ont été examinées et écartées et ce n'est qu'après huit schémas successifs que le texte définitif de la bulle fut adopté.

Le privilège de Marie aura donc coûté beaucoup de sueur à ses défenseurs et fait couler beaucoup d'encre. L'Église et ses théologiens ne procèdent pas à légère. Enfin il fallait ces tempêtes et ces intempéries pour que la floraison fût mieux assurée et plus resplendissante et que son origine divine apparût avec plus d'éclat.

¹ — ID., 1060.

² — « Les opinions de Muratori n'eurent point la faveur du public, elles suscitèrent, au contraire, l'indignation universelle et unanime, et tout leur mérite fut d'être l'occasion qui fit descendre sur le champ de bataille, en faveur de Marie, les saints les plus fameux et les plus populaires du XVIII^e siècle, Léonard de Port-Maurice et saint Alphonse de Liguori », E. CAMPANA, *Marie dans le dogme catholique*, t. II, p. 256.

La liturgie de la « Conception »

Legem credendi, lex statuat supplicandi ¹ dit l'adage. C'est-à-dire : la loi de la supplication établit la loi de la croyance.

« Le principal instrument de la Tradition de l'Église est renfermé dans ses prières », disait Bossuet ². La liturgie est un lieu théologique et la manière principale dont s'exprime la Tradition ³. Or la liturgie s'est exprimée, de façon toute spéciale, en faveur de l'immaculée conception.

Malgré toutes les bourrasques, la fête de la Conception a été célébrée de façon ininterrompue. Au fort de la bataille, les défenseurs de l'Immaculée utiliseront l'argument liturgique. On opposera, par exemple, l'autorité de certains docteurs négateurs du privilège de Marie à l'autorité des livres liturgiques, missels, bréviaires, livres d'heures, calendriers où la « fête de la Conception » est inscrite.

Les théologiens seront souvent poussés à étudier et approfondir les raisons du culte liturgique qui prendra, au fil des siècles, de plus en plus d'ampleur.

Pour donner toute son importance à la liturgie dans la préparation multiséculaire du dogme de 1854, terminons par une observation du P. J. Galot :

Les théologiens de la commission spéciale constituée en 1852 pour une étude d'ensemble de l'« argument de l'immaculée conception » ont attaché une grande importance, dans leur appréciation des critères de définibilité, à la révélation non écrite. Comme critère suffisant d'une doctrine révélée, ils ont principalement retenu la « pratique de l'Église ». Il est frappant de constater que cette « pratique de l'Église », qui, par la fête liturgique, a suscité le développement de l'idée de l'immaculée conception, se trouve regardée, au terme de ce développement, comme un critère décisif de doctrine révélée ⁴.

Les actes du magistère

Si les fidèles de l'Église ont eu un rôle très important pour le triomphe de 1854, la tête de l'Église, le magistère suprême, y a eu un rôle indispensable. L'autorité du vicaire de Jésus-Christ pouvait seule ciseler la formule dogmatique et l'imposer à la croyance de l'univers catholique comme dogme de foi.

¹ — DS 246.

² — *Instruction sur les états d'oraison*, traité I, l. VI, n. 1.

³ — Voir *DTC*, article Liturgie, col. 788.

⁴ — *Maria, Études sur la sainte Vierge*, t. VII, 1964, p. 12-13. — Cette citation est extraite d'une étude détaillée et intéressante sur la question de l'immaculée conception (p. 9-116). A lire cependant avec discernement car le père Galot S.J. n'est pas devenu du jour au lendemain l'écrivain moderniste que l'on connaît aujourd'hui.

Mais quel a été ce rôle du magistère dans la préparation multiséculaire de la définition ? Avant de dresser une liste des principaux actes pontificaux qui ont sanctionné les vœux des fidèles et contribué à faire avancer la cause de l'Immaculée, donnons une idée d'ensemble de l'attitude du magistère. Un mot caractérise cette attitude : la patience. Empruntons à Dom Capelle la conclusion de son travail sur la fête de la Conception en Occident :

Dès que la question s'est posée clairement, l'Église, confiante dans l'aide du Saint-Esprit qui la guide, a laissé se développer le germe naissant, mais sans s'opposer aux forces qui tentaient de l'étouffer. Son patient silence a laissé s'affronter des systèmes dont la caducité ne pouvait que lentement se révéler ; jamais elle ne consentit à opérer à chaud, à déchirer des chairs vives, tout en encourageant ce qu'elle sentait de si précieux dans la ferveur de ses enfants. Son rôle, dans la longue maturation de ce dogme, fut impeccable. Il est une leçon pour les esprits impatientes et un encouragement pour ceux qui travaillent en harmonie avec elle. Sa sagesse n'est pas humaine. Elle n'est jamais compromise, ni par l'ignorance de ses fidèles, ni par les erreurs de ses ministres, car elle procède de plus haut. Jésus-Christ le lui a dit : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles »¹.

Patience et non pas apathie !

Parmi les décrets peu nombreux mais fameux qui ont été autant de marches vers l'apogée de 1854, il faut citer :

— Le décret du concile de Bâle (septembre 1438) : « [...] Nous définissons et déclarons que la doctrine d'après laquelle la glorieuse Vierge Marie [...] n'a jamais été réellement souillée du péché originel [...] est une doctrine pieuse, conforme au culte de l'Église, à la foi catholique, à la droite raison et à l'Écriture sainte ». Puis le décret érige la fête de la conception de Marie en fête d'obligation pour toute l'Église. Ce décret n'a pas de valeur juridique car, à cette époque-là, les pères de Bâle ne formaient plus qu'un conciliabule schismatique : le concile, pour des raisons totalement étrangères à l'affaire de l'immaculée conception, avait été frappé d'anathème par Eugène IV. Mais ce décret « exerça une grande influence et contribua pour beaucoup à développer en faveur du glorieux privilège un fort courant qui fut comme la préparation prochaine du premier triomphe officiel »².

— La constitution *Cum præcelsa* (27 février 1477) par laquelle Sixte IV approuve solennellement la fête et l'office de la Conception.

— La bulle *Grave nimis* (1482), du même Sixte IV qui déclare fausses et erronées, en les sanctionnant d'une peine d'excommunication, les assertions de ceux qui disent qu'il s'agit seulement de la fête de la « sanctification » ou de la conception « spirituelle » de la bienheureuse Vierge.

¹ — Dom CAPELLE O.S.B., « La fête de la Conception de Marie en Occident », *Actes du Congrès marial national de Lyon*, 1954, p. 161.

² — *DTC*, 1115.

– La déclaration du concile de Trente (session 5, 16 juin 1544) affirmant que son décret sur le péché originel ne comprend pas l'immaculée Vierge Marie.

– La constitution *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* (8 décembre 1661) d'Alexandre VII, qui détermine précisément l'objet de la fête.

– La bulle *Commissi nobis* (6 décembre 1708) de Clément XI qui étend la fête à l'Église universelle. La fête est désormais « canonisée ».

– La bulle *Ineffabilis Deus* (8 décembre 1854) de Pie IX est la dernière étape : la doctrine de l'immaculée conception passe de la certitude théologique à la certitude de foi divine. La fleur peut enfin s'épanouir...

Conclusion

Ainsi, Dieu a révélé l'immaculée conception de façon secrète, les fidèles et la liturgie l'ont chantée, les théologiens ont creusé ce mystère et le vicaire de Jésus-Christ en a imposé la croyance. Rappelons, pour terminer cette esquisse de la « maturation » d'un dogme, que la Vierge immaculée a, elle aussi, « dit son mot » et eu son rôle dans la préparation du dernier triomphe. Vingt-quatre ans avant la bulle *Ineffabilis*, n'est-elle pas venue à la rue du Bac affirmer son glorieux privilège en demandant qu'on l'inscrive sur une médaille : « O Marie conçue sans péché... » ? Et les multiples grâces obtenues ne pourraient-elles pas être considérées comme autant de preuves célestes de la vérité qu'il restait à définir ? Pour donner ensuite son « *confirmatur* » à l'acte pontifical de 1854, elle viendra, moins de quatre ans plus tard, à Lourdes. Lourdes, a-t-on dit, est la « définition du Ciel après celle de la terre ¹ ».

Après 1854 et 1858, la période de fructification est arrivée : « C'est maintenant le tour de la seconde partie de l'histoire : semer cette vérité dans les âmes, surveiller sa croissance et récolter les fruits de sainteté ². »

*
* *

¹ — Chanoine BERTRIN, cité dans *Marie*, janvier-février 1954, p. 15.

² — Saint MAXIMILIEN MARIE KOLBE, lettre au P. Cornélius Czupryk, 28 février 1933.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !